

VITICULTURE. **Face à des cas de prix très bas, le syndicat général des vignerons se dit prêt à dénoncer ceux qui les pratiquent**

## DES EXCES AU PILORI



Christophe Forget et Xavier Desouche montent au créneau. (Ph.M.)

Les transactions jouent aux montagnes russes dans le vignoble. « On s'est insurgé quand les prix d'achat des eaux-de-vie étaient trop haut. On s'insurge encore plus contre les prix trop bas », lance Christophe FORGET, le président du syndicat général des vignerons (SGV).

Les dernières statistiques du bureau national interprofessionnel du cognac (Bnic) sont « alarmantes ». Pour des comptes 1 (récolte 2007), l'hectolitre d'alcool pur part à 573 ? en cru Petite Champagne, et à 665 ? en Fins Bois. Il s'agit d'une moyenne, ce qui veut dire que des ventes ont été opérées à des prix inférieurs.

Certes, cela ne concerne que des volumes marginaux. Mais le SGV monte au créneau avant que la tendance ne se généralise. Christophe Forget rappelle le coût de revient calculé par le Bnic. Pour la récolte 2007, en incluant un revenu au ras des pâquerettes pour le chef d'exploitation, il était évalué à 1 049 ? l'hectolitre d'alcool pur. Presque deux fois plus que ce qui a été payé à certains viticulteurs.

### Les banques en recours

« On a toujours soutenu le portage du stock par les viticulteurs, mais dans ces conditions, ce n'est plus la peine de travailler », gronde Xavier Desouche, secrétaire général du SGV. Il est rare de voir le syndicat se montrer aussi véhément : si cela perdure, il se dit prêt à dénoncer publiquement ceux dont il aura été prouvé qu'ils pratiquent des prix trop bas.

Le SGV met également en garde les viticulteurs en proie à des soucis de trésorerie. Brader le stock résout à peine le problème et ôte une garantie pour le futur. Le SGV conseille de se tourner vers les banques, qui seraient prêtes à coopérer, ou vers des acteurs comme la MSA, pour échelonner les paiements.

Dans le cadre de l'affectation, les autres débouchés (vins, jus de raisin, etc) peuvent également assurer une trésorerie rapide, en évitant les coûts de stockage. Et cela contribuera à augmenter le rendement cognac l'an prochain, puisque ce quota est calculé sur le nombre d'hectares consacrés à cette production.

**Auteur : Philippe Ménard**